

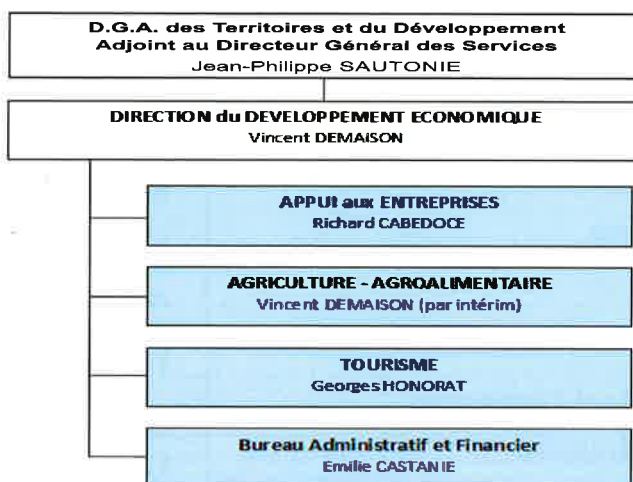
Conseil départemental de la Dordogne

Développement Economique

L'économie périgourdine compte 43.900 établissements, soit 7 % du tissu productif de la région, pour la plupart de petite taille (forte proportion d'artisans).

Les principaux secteurs d'activité de l'économie du département en termes de PIB et d'emploi sont le tourisme (22% du PIB et 8.000 emplois) et l'agriculture/agroalimentaire/transformation du bois.

Sur la base de ce constat et avec la volonté de demeurer un acteur majeur et de proximité pour l'économie départementale, le Département a mis en place une Direction du Développement Economique organisée comme suit :



Le Conseil départemental garde la compétence économique dans les domaines de l'agriculture, du bois, de l'agroalimentaire et de la pêche :

La loi portant la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), promulguée le 7 Août 2015, retient le principe de spécialisation des compétences des Régions et des Départements, corollaire de la suppression de la clause générale de compétence.

En matière de développement économique, la Région a élaboré un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) qui a valeur prescriptive et définit les régimes d'aides aux entreprises.

Cette loi assure la possibilité d'intervention directe du Département auprès des entreprises issues des secteurs agricoles, du bois et de la forêt, de l'agroalimentaire et de la pêche.

Parallèlement, le Président du Conseil départemental souhaite que la Direction du Développement Economique maintienne et développe son travail de proximité auprès des entreprises de Dordogne.

La Direction du Développement Economique du Département assure des missions d'ingénierie globale

Grâce à une connaissance approfondie du territoire, de ses réseaux et de ses spécificités, le Département demeure un acteur privilégié des entreprises.

Dans le cadre de ses missions, et en appui de nos autres partenaires (Etat, Europe et Région), la Direction du Développement Economique du Département se mobilise pour faire aboutir des projets structurants au niveau du territoire. Il peut s'agir de projets d'investissement, de projets d'immobilier d'entreprise, de multiples ruraux ou de zones d'activités économiques.

Dans le cadre de l'instruction de ces projets, l'action du Département se manifeste sur plusieurs axes stratégiques :

- information et conseil sur les schémas d'interventions les mieux adaptés en matière d'accompagnement financier notamment,
- coordination des acteurs intervenant sur le dossier,
- analyses (financière, commerciales),
- visites de sites,
- étude réglementaire dans le cadre de mise aux normes et / ou diversification d'activités,
- gestion et suivi de l'instruction finale par les collectivités locales et les services de l'Etat.

Le Département, acteur de proximité, travaille conjointement avec l'ensemble des acteurs de l'économie départementale (partenaires consulaires, EPCI, etc.). Ce travail trouve une illustration dans la prochaine mise en œuvre d'un cluster agroalimentaire en co-pilotage avec le Grand Périgueux et avec la participation des chambres consulaires.

Le Département, membre fondateur de l'Association RESO'CUIR Nouvelle-Aquitaine (Cluster Cuir Nouvelle-Aquitaine).

La filière cuir affiche sa centralité, en Nord Dordogne, au carrefour de la Charente et du Limousin, où se situent de nombreuses activités de la filière, représentant les métiers de l'élevage jusqu'aux produits de la chaussure, de la ganterie, de la maroquinerie et de la sellerie, en passant par la tannerie, présents sur les douze départements de la Nouvelle Aquitaine. Cette association qui sera basée dans les locaux du lycée des métiers du cuir de Thiviers, se construira à travers la logique d'intégration verticale de l'ensemble des acteurs de la filière : de la fourniture d'une matière première (peaux) de qualité jusqu'à la production industrielle et l'accès à de nouveaux marchés, notamment à l'international.

Quatre axes seront inscrits dans le cahier des charges de ce cluster, à savoir :

- l'approvisionnement,
- le développement de compétences,
- l'outil de production,
- l'innovation.

Le Département soutient l'économie par l'immobilier d'entreprise Les Villages d'artisans :

Lors des Assises Départementales, les nombreux chefs d'entreprises présents ont fait part de l'importance essentielle de l'immobilier au cœur de leur politique interne de développement et de recherche de compétitivité.

Le Département dispose pour l'immobilier d'entreprise ou les zones d'activités économiques d'une possibilité d'intervention aux côtés des intercommunalités. Dans ce cadre, le Conseil départemental a réalisé un schéma départemental des Villages d'artisans, en collaboration avec la Chambre des Métiers et l'Agence Technique Départementale (ATD).

Il comporte un état des lieux exhaustif de l'artisanat par communauté de communes (âge des dirigeants, secteur d'activité, besoins fonciers ou immobiliers...), une carte des projets existants et enfin une présentation architecturale, un montage technique et financier réalisé par l'ATD.

Le village d'artisans vise à satisfaire les attentes d'artisans locaux en leur offrant un immeuble d'exploitation personnalisé, et une mutualisation des services, en vue de les orienter vers une nouvelle pratique de leurs activités.

Ce projet se fonde sur une double logique : territoriale (aménagement et développement économique des territoires) et financière (opération quasiment blanche pour les intercommunalités).

Le concept des Villages d'artisans répond à sept grands objectifs :

- Développer les entreprises locales et promouvoir la visibilité des artisans ;
- Faciliter les transmissions de l'activité artisanale ;
- Augmenter le nombre d'emplois dans les territoires ruraux ;
- Répondre aux attentes immobilières des entreprises ;
- Réduire les coûts fixes via la mutualisation et l'économie foncière ;
- Initier une synergie entre les artisans ;
- Partage entre les entreprises des savoirs et de l'ingénierie.



Le Département assure des missions économiques à l'international

La Direction du Développement Economique est consciente des parts de marché réalisées par les entreprises de Dordogne à l'export et va organiser plusieurs missions économiques de promotion du Périgord à l'international.

Afin de cibler des actions porteuses, de profiter d'événements ponctuels à la portée et à l'audience fortes ou de renforcer des actions précédemment initiées, la Direction du Développement Economique vise pour l'année 2017 quatre missions principales :

- **Tokyo / Fukuoka** pour capitaliser sur la réception positive de Lascaux, l'Exposition Internationale au Japon et consolider les positions des entreprises de Dordogne exportatrices dans ce pays,
- **Londres** pour participer au French Show en collaboration avec la Chambre d'Agriculture et la Chambre de Commerce franco-britannique afin de renforcer les liens entre la Dordogne et la Grande-Bretagne,
- **Düsseldorf** à l'occasion du Grand Départ du Tour de France 2017, lequel passera également trois jours en Dordogne, pour bénéficier de l'audience mondiale et du coup de projecteur porté sur le Tour et son départ outre-Rhin mais également renforcer la perception de la Dordogne en Allemagne,
- **Venise**, cité des Doges, ville du raffinement, du luxe et de la gastronomie pour renforcer des contacts déjà entretenus et permettre de nouveaux débouchés à certaines entreprises de Dordogne (luxe, bois, agroalimentaire).



DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Vincent DEMAISON

Directeur

Courriel :
v.demaison@dordogne.fr

Hôtel du Département - 2, rue Paul-Louis Courier
CS 11200 - 24019 Périgueux Cedex
Tél. : 05 53 02 01 10 - Portable : 06 49 07 36 50